



CC Saint Jean Communauté (Siren : 245600143)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Jean-Brévelay
Arrondissement	Pontivy
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	20/12/2005
Date d'effet	20/12/2005

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Léon GUYOT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6, rue de Buléon
Numéro et libellé dans la voie	BP 03
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56660 Saint Jean Brévelay
Téléphone	02 97 60 43 42
Fax	02 97 60 34 24
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	10 742
-----------------------------	--------

Densité moyenne 51,06

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Bignan (215600172)	2 799
56	Billio (215600198)	400
56	Buléon (215600271)	493
56	Guéhenno (215600719)	807
56	Plumelec (215601725)	2 729
56	Saint-Allouestre (215602046)	651
56	Saint-Jean-Brévelay (215602228)	2 863

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>Etude et définition des zones de développement éolien.</i>
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>- Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour : le contrôle des installations d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. - Etudes, création, aménagement, gestion de déchetteries.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. - Etudes, création, aménagement, gestion de déchetteries.</i>
- Autres actions environnementales <i>8.2.2 Politique du logement et du cadre de vie - Élaboration du programme local de l'habitat. - Création, gestion d'un observatoire de l'habitat - Mise en oeuvre d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat. - Construction, aménagement, gestion des logements de la brigade de gendarmerie.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Création et mise en oeuvre d'un service de portage de repas à domicile.</i>
- Activités sanitaires <i>Soutien technique, financier aux actions d'intérêt communautaire en matière de santé publique. Est d'intérêt communautaire l'action concernant au moins 3 communes membres.</i>
- Action sociale <i>- Etude sur la détermination de l'action sociale d'intérêt communautaire - Actions, participation financière pour la mise en œuvre d'un centre local d'information et de coordination gérontologique. - Etude, création, aménagement, extension, gestion de structures intégrant les services de : · haltes garderies · relais assistantes maternelles. · accueil, animation de</i>

la petite enfance non scolarisée. - Soutien financier aux actions en faveur des services itinérants d'accueil de l'enfance. - Organisateur secondaire des transports pour le transport scolaire. - Soutien technique, financier aux actions d'intérêt communautaire en matière de santé publique. Est d'intérêt communautaire l'action concernant au moins 3 communes membres.

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etude, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire - Le parc d'activité de Talvern et Kerphoro, la zone d'activité du Maigris. - Les nouvelles zones d'activité à créer, les extensions des zones communautaires et communales.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique d'intérêt communautaire : - Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises. - Actions en faveur de la promotion du développement économique et de l'agriculture. - Actions pour le maintien du dernier commerce de proximité, aides directes et indirectes. - Actions de recherche, d'accueil et de conseil de nouveaux partenaires économiques, aides directes et indirectes aux entreprises. - Actions en faveur de la promotion du tourisme à l'exclusion d'une participation à un pays d'accueil touristique. - Participation, soutien financier à l'office de tourisme. - Etude sur la mise en place d'un pays d'accueil touristique. - Organisation, soutien financier à des actions ou événements touristiques d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation ou l'action qui dispose d'une portée qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire. - Etude, création, aménagement, gestion du site du manoir de LE MAY.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Organisation, soutien financier à des actions ou événements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation ou l'action qui dispose d'une portée qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire. - Organisation, soutien financier aux manifestations en matière culturelle, d'information, de formation, de sport, de loisirs d'intérêt communautaire à destination des scolaires en intégrant le transport des élèves sur le lieu de la manifestation. Est d'intérêt communautaire la manifestation à destination de toutes les écoles de la communauté de communes. - Création, équipement, gestion d'ateliers multimédias.

- Activités sportives

Organisation, soutien financier à des actions ou événements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation ou l'action qui dispose d'une portée qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire. - Organisation, soutien financier aux manifestations en matière culturelle, d'information, de formation, de sport, de loisirs d'intérêt communautaire à destination des scolaires en intégrant le transport des élèves sur le lieu de la manifestation. Est d'intérêt communautaire la manifestation à destination de toutes les écoles de la communauté de communes.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires. - Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur. - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. sont d'intérêt communautaire les ZAC destinées à accueillir des constructions à usage économique. - Réalisation d'études relatives à l'aménagement du territoire communautaire. - Adhésion, participation financière au pays de Pontivy pour : l'élaboration et l'approbation d'une charte de territoire. la signature des contrats portant sur les politiques d'aménagement et de développement en application des procédures de contractualisation européennes, nationales, régionales, départementales. la réalisation et gestion de toutes opérations découlant de ces procédures de contractualisation dans les limites des compétences communautaires.

- Schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

- Transport scolaire

<p><i>Organisateur secondaire des transports pour le transport scolaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et programmation</li> <li>- Réalisation d'études relatives à l'aménagement du territoire communautaire. - Adhésion, participation financière au pays de Pontivy pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'élaboration et l'approbation d'une charte de territoire.</li> <li>la signature des contrats portant sur les politiques d'aménagement et de développement en application des procédures de contractualisation européennes, nationales, régionales, départementales.</li> <li>la réalisation et gestion de toutes opérations découlant de ces procédures de contractualisation dans les limites des compétences communautaires.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Voirie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien de la voirie</li> </ul> <p><i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</i> Sont d'intérêt communautaire : - L'aménagement et l'entretien de la voirie existante desservant un équipement communautaire selon la carte annexée. - La création, l'aménagement et l'entretien d'une voirie nouvelle desservant principalement un équipement communautaire.</p>
<p><b>Développement touristique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> </ul> <p>- Actions en faveur de l'accueil, la promotion, l'information touristique. -Création, soutien financier à l'office de tourisme. -Soutien financier au pays d'accueil touristique. - Organisation, soutien financier à des actions ou manifestations touristiques d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire - la manifestation ou l'action qui concerne au moins 3 communes et renforce l'attractivité du territoire communautaire. - la manifestation ou l'action qui associe le territoire d'une intercommunalité limitrophe. -Etude, création, aménagement, gestion du site du manoir de LE MAY.</p>
<p><b>Logement et habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme local de l'habitat</li> </ul> <p>- Élaboration du programme local de l'habitat. - Création, gestion d'un observatoire de l'habitat - Mise en œuvre d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat.</p>
<p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NTIC (Internet, câble...)</li> </ul> <p>développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres</li> </ul> <p>La communauté de communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences.</p>
<p><b>Production, distribution d'énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)</li> </ul> <p>promotion des énergies renouvelables;</p>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (S.I.T.T.O.M, M.I.) (255601908)	SM fermé	25 688
56	Syndicat mixte pour la gestion du parc d'activités de Talvern et Kerforho (255613432)	SM fermé	23 737
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
56	Syndicat mixte du pays de Pontivy (255613416)	SM fermé	3 850

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)